

AMI Filières agricoles respectueuses de la ressource en eau – Édition 2020

Dossier de la rédaction de H2o
February 2020

Les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée Corse et la Région Grand Est renouvellent leur collaboration autour de l'appel à manifestation d'intérêt dédié aux filières agricoles respectueuses de la ressource en eau et viables économiquement. L'ambition est de pouvoir créer de la valeur ajoutée pour les agriculteurs qui préservent la ressource en eau.

Depuis maintenant 3 ans, les agences de l'eau et la Région Grand Est encouragent le développement et la structuration de filières agricoles respectueuses de la protection des ressources en eau. Depuis 2018, ce sont 46 dossiers qui ont été financés pour un montant total d'aides de 5,1 millions d'euros (montant encore provisoire). Pour l'édition 2019, les organisateurs ont constaté que les dossiers étaient plus aboutis et argumentés. Ils faisaient preuve d'innovation à la fois dans les cultures employées et les débouchés proposés (énergie, co-matériaux). En s'appuyant sur ce constat, convaincues de la pertinence de ce type de démarche pour concilier activités agricoles et protection de la ressource en eau, les agences de l'eau et la Région Grand Est lancent l'édition 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt pour des filières agricoles respectueuses de la ressource en eau. L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt est de favoriser la création ou la consolidation de débouchés permettant de développer et consolider la présence de ces systèmes de cultures favorables notamment dans les zones à enjeux "eau" par : la mise en place de nouvelles productions respectueuses de la ressource en eau ; le développement d'une marque de territoire ou d'un label "mention d'intérêt" permettant la valorisation économique des produits agricoles issus de la zone à enjeu (captage, zones humides, prairies inondables...) ; le maintien ou le développement de productions à bas niveau d'impact en jouant sur les débouchés ; le maintien ou le développement de productions à bas niveau d'impact en jouant sur les investissements amont ou aval de la production. L'appel à manifestation s'adresse aux collectivités, organismes de développement agricole, collectifs d'agriculteurs (GIEE, CUMA, CETA...), associations ou syndicats, coopératives, négociés, industries, centres de gestion, distributeurs.

Dépot des dossiers à avant les 30 mai 2020 (première session) et 30 septembre 2020 (seconde session).